

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sous-sigas, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion ..... 10 centins par ligne  
 Deuxième insertion, etc. .... 3 centins par ligne  
 Four annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, Libraires à Montréal  
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT  
 \$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN.

## SOMMAIRE.

**Revue de la Semaine :** L'honorable M. J. A. Chapleau, premier ministre de la province de Québec, vient de recevoir le grade de "Commandeur de l'Ordre de Saint Grégoire-le-Grand."—Hommage flatteur offert à M. Antoine Plamondon, peintre, par les cultivateurs de la Pointe-aux-Trembles, en reconnaissance de sa grande libéralité à orner de ses tableaux l'église de cette paroisse.—Compte-rendu de l'assemblée des fromagers de la Province de Québec, qui eut lieu à St-Hyacinthe, le 10 janvier courant.

**Causerie Agricole :** Etude sur le fonctionnement et l'organisation des fromageries et des beurreries, par un comité du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec (Suite).—Beurrerie de Langhorn, N. Y.—Système de beurreries publiques aux Etats-Unis.—Fromageries et beurreries canadiennes.—Exportation de fromages de la Puissance du Canada, de l'année 1868 à 1880.

**Sujets divers :** Hérage des terres.—Eléments qui produisent la chair et la graisse.—Des propriétés médicales et culinaires du chou.

**Choses et autres :** Une fromagerie à Ste. Anne de la Pocatière.—Les cultivateurs de la Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Portneuf, ont l'intention d'établir une fromagerie dans leur paroisse ; un fromager pourrait s'y établir avantageusement.—2e livraison de l'Album Musical.—Cassonnade provenant de la fabrique de sucre de betteraves de Furnham.—Comparaisons morales : Pourquoi le serin est-il dangereux ?

**Recettes :** Bouillon pectoral contre la toux opiniâtre.—Spécifique contre le rhumatisme.—Emploi des feuilles de frêne contre le rhumatisme.—Pommade contre le cancer.

A nos abonnés retardataires.—Nos remerciements les plus sincères aux abonnés retardataires qui nous ont fait parvenir, il y a quelques semaines, le prix de leur abonnement à la Gazette des Campagnes. Parmi ceux là un nous faisait parvenir sept piastres et l'autre cinq piastres d'arrérages pour abonnement à la Gazette. Plus de deux cents abonnés sont dans le même cas, c'est-à-dire qu'ils nous doivent depuis cinq piastres et au-delà, pour arrérages. Si ces deux cents abonnés se faisaient un devoir de nous payer ces arrérages d'ici à la fin du mois, nous recevions au-delà de mille piastres : ce qui serait une bonne aubaine dont profiteraient ceux qui chaque année paient régulièrement leur souscription à la Gazette, par les améliorations que nous pourrions faire à notre journal. Pour peu que l'on y mette de la bonne volonté il serait possible à tous nos abonnés retardataires de s'acquitter de leurs dettes à l'égard de la Gazette, car ce n'est pas l'argent qui leur manque, puisque les produits agricoles se vendent à des prix élevés.

## REVUE DE LA SEMAINE

— Mgr l'Archevêque de Québec a reçu de Son Eminence le Cardinal Simeoni la nouvelle que Sa Sainteté, dans une audience du 18 décembre dernier, a accordé le grade de "Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand" à l'honorable J. A. Chapleau, premier ministre de la Province de Québec.

Voici ce que nous lisons dans la *Minerve*, à l'occasion de cette distinction qui vient d'être accordée à l'honorable M. Chapleau :

"L'ordre de Saint Grégoire-le-Grand dont l'honorable M. Chapleau vient d'être décoré, est le premier des trois ordres de chevalerie romains qui subsistent encore. Les deux autres sont l'ordre de Pie IX et l'ordre de Saint Sylvestre.

"Sous le dernier pontificat, les membres de l'ordre de Pie IX avaient la préférence. Depuis la mort du Pontife, c'est l'ordre de Saint Grégoire-le Grand qui vient en premier lieu. Le Saint-Siège a voulu ainsi donner à notre premier-ministre la plus grande marque d'estime qu'il était en son pouvoir d'accorder.

"Deux autres Canadiens ont été faits commandeurs de Saint-Grégoire avant l'honorable M. Chapleau, sous le pontificat de Pie IX. Ce sont feu feu M. Jacques Viger (le commandeur Viger) et feu M. Charles Wilson. Présentement, Sir Hector Langouin, M. Gustave Drolet, M. Gédéon Désilots et M. Alfred Prondergast, sont chevaliers du même ordre, qui a été créé en 1831 par le Pape Grégoire XVI et a pour objet de récompenser les services civils ou militaires rendus à l'Eglise.

(On compte aussi au nombre des chevaliers de cet Ordre, M. Chs A. Vallée, ancien zouave pontifical, maintenant gérant de la Banque Nationale à Montréal.)

"La croix de Saint-Grégoire-le Grand est d'or à quatre branches, émaillée de pourpre et surmontée d'une couronne de lauriers pour les civils et d'un faisceau d'armes pour les militaires. Au contre, se trouve